

*Pour une coopération régionale,  
inclusive et innovante  
autour des défis communs  
des îles de la Caraïbe*

**14**  
MARS  
2019

# ADHÉSION DE LA GUADELOUPE À L'OECS

ORGANISATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE ORIENTALE  
ORGANISATION OF EASTERN CARIBBEAN STATES\*

**DISCOURS DU PRÉSIDENT DE RÉGION ARY CHALUS**

**JEUDI 14 MARS 2019**

Honorables chefs de Gouvernement,

Monsieur le directeur général de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale,

Monsieur le représentant de Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,

Monsieur le Président de la collectivité de Saint-Martin,

Madame la Vice-présidente de la collectivité de Saint-Barthélemy,

Monsieur le Vice-président de la collectivité de Guyane,

Madame la Présidente du Conseil départemental de Guadeloupe,

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Monsieur l'ambassadeur délégué à la coopération pour la zone Antilles-Guyane,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Chers amis invités,

Notre Région caraïbe est un espace remarquable, d'une richesse culturelle et naturelle souvent louée, voire enviée, mais pourtant encore sous-estimée, tant notre potentiel est immense !

Ce potentiel, cette promesse, nous devons la concrétiser, pour notre jeunesse, pour l'épanouissement de nos populations.

C'est un travail de longue haleine car les défis ne manquent pas :

Aujourd'hui, la Guadeloupe rejoint l'Organisation des États de la Caraïbe.

C'est un grand pas en avant !

On pourrait aussi dire « seulement aujourd'hui », pour signifier le temps qu'il aura fallu pour envisager une coopération institutionnalisée avec nos plus proches voisins.

Cela devrait pourtant aller de soi, tant cette idée s'impose, paraît une évidence, de par l'histoire, notre histoire.

De par notre géographie, physique et humaine.

Nous avons pris le temps mais la Guadeloupe n'a jamais interrompu sa marche vers son intégration régionale !

La coopération, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, entre les îles de la Caraïbe remonte à l'après-guerre, avant même les indépendances des territoires anglophones.

L'OECD a été créée le 18 juin 1981 par la signature du Traité de Basseterre, capitale de Saint-Christophe-et-Névis.

Pour les territoires français d'Amérique, le rapprochement va se faire par la société civile avec un rapprochement culturel et sportif mais aussi économique.

Ce détail est important car contribuer à notre destinée commune est un désir, assumé depuis longtemps, par nos populations!

Ainsi dès 1981 en Guadeloupe, se tiennent les premiers « Contacts Europe Caraïbe » organisés par les chambres de commerce et sous le patronage de la Commission des Communautés européennes et du ministère des affaires étrangères et du secrétariat d'État au DOM-TOM.

La Conférence de coopération régionale de Cayenne en 1990 qui réunit les représentants de l'État français et les collectivités territoriales conduira à la mise en place d'un fonds interministériel de coopération régionale Caraïbe-Guyane (FIC) ainsi qu'un poste de délégué ministériel à la coopération Caraïbe.

Cette conférence est aussi le point d'orgue en France, de l'affrontement entre les collectivités territoriales et l'État Jacobin français sur la question de la compétence en matière de coopération régionale.

On est déjà dans un contexte de décentralisation mais la France tend encore à se "réserver" cette compétence.

Lors de cette conférence, Félix Proto, alors Président de la Région Guadeloupe a notamment fait la distinction entre une « coopération décentralisée » proposée par la France et une « coopération identitaire » financée par les seuls fonds de la Région.

Cette distinction est intéressante et souligne encore une fois la volonté de la Guadeloupe d'assumer un rôle d'acteur de la région Caraïbe.

Vers le milieu des années 90, on observe une inflexion dans la politique de coopération régionale menée par la France dans la Caraïbe.

Une plus grande volonté d'associer les territoires français d'Amérique s'exprime notamment par l'adhésion de la France à l'Association des États de la Caraïbes (AEC) au nom de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

En 2000, sous l'impulsion de Mme Lucette Michaux-Chevry, Présidente du Conseil Régional de la Guadeloupe, de Monsieur Alfred Marie-Jeanne, président du Conseil Régional de la Martinique et de Monsieur Antoine Karam du Conseil Régional de la Guyane, l'Europe, s'intéressera à ses Régions

Ultrapériphériques, au moment notamment des négociations avec les pays de l'ACP qui conduiront à l'accord de Cotonou du 23 juin 2000.

Ces Régions UltraPériphériques vont alors bénéficier du programme INTERREG III en tant que frontière active de l'Union Européenne dans la Caraïbe.

INTERREG Caraïbes, qui existe depuis 2000, est LE programme de coopération qui vise à renforcer la coopération entre les territoires européens des Amériques (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Saint-Martin) et plus de 40 territoires et Etats caribéens.

INTERREG Caraïbes est, dès l'origine un programme partenarial, géré par la Région Guadeloupe **conjointement** avec les partenaires européens :

Collectivité Territoriale de Guyane, Collectivité Territoriale de Martinique, Collectivité de Saint-Martin, représentants de l'État et de la Commission Européenne,

et caribéens représentés par les organisations internationales régionales suivantes : Organisation des États de la Caraïbe Orientale, CARIFORUM, Association des États de la Caraïbe, Association des PTOM de la Caraïbe.

Il est perfectible, mais c'est tout de même un formidable outil; un véritable espace d'échange régulier entre tous les partenaires.

Le programme contribue à l'intégration de l'espace Caraïbe et répond de ce fait à l'aspiration de nos populations.

Faut-il le rappeler, en 2009 lors de la crise sociale qui frappa la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, on retrouve parmi les revendications du LKP ce désir assumé d'une plus grande intégration de la Guadeloupe dans la Caraïbe!

C'est ainsi qu'à la suite des États Généraux de l'Outre-Mer, sera inséré dans la loi du 7 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Martinique et de Guyane, un volet permettant non seulement aux territoires français d'Amériques d'adhérer en leur nom propre aux organisations régionales du bassin mais également de pouvoir positionner des agents au sein des postes diplomatiques de la zone.

C'est ainsi que la Région Guadeloupe, sous la présidence de Monsieur Victorin Lurel, puis de Mme Josette Borel-Lincertin, est devenue le 31 août 2012, membre associé de la Commission Économique Pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), organe régional de l'Organisation des Nations Unies,

puis membre associé de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) le 14 avril 2014.

Nous le voyons, s'inscrire ensemble pour faire face aux défis du développement de nos territoires est une volonté forte des Guadeloupéens.

Il faut rappeler que Rémy Nainsouta qui représenta la Guadeloupe à la Conférence des Indes occidentales à Saint-Thomas, en 1946 appelait de ces vœux la mise en place d'une coopération entre les îles d'Amérique.

Nous devons beaucoup à Rémy Nainsouta, ancien Maire de Saint-Claude où nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous lui devons cette foi inébranlable dans nos forces endogènes pour sortir du mal développement.

Il avait compris que le développement de la Guadeloupe ne pouvait se construire durablement qu'à partir de ses ressources humaines et naturelles et au sein de son environnement géographique ; la Caraïbe.

En une phrase, il soulignait un paradoxe fondamental, qui caractérise encore trop souvent nos situations de dépendance économiques : beaucoup de misères au milieu de ressources naturelles illimitées.

Nous devons donc lever définitivement ce paradoxe mortifère !

Appuyer notre développement sur nos atouts !

Comme nous l'a aussi enseigné Dany Bébél-Gisler qui a, toute sa vie, œuvré pour faire reconnaître le créole.

Notre langue créole, véritable rhizome, vivace et fécond, qui relie nombre de nos îles, faisant fi de toutes les frontières, qu'elles soient physiques ou administratives.

C'est Dany Bébél-Gisler qui, avec d'autres, nous a enseigné que le principal instrument de notre émancipation c'est nous-mêmes!

Avec vous, Territoires et États de la Caraïbe, nous partageons une unité de destin; économies insulaires, territoires sensibles aux dérèglements climatiques et devant faire face aux mêmes difficultés en matière d'approvisionnement énergétiques.

La Guadeloupe est résolue à apporter sa contribution à la vision, partagée par vous tous ici, dans lequel la promotion de l'économie verte et bleue est mise en avant pour aboutir à faire de l'espace des petites Antilles, la référence mondiale en matière de territoires durables.

Sa triple appartenance Caribéenne, Française et Européenne doit être abordée de manière pragmatique car, à l'instar de la Martinique et de Saint-Martin, elle offre à la Guadeloupe de réelles opportunités pour son développement et nourrit la contribution qu'elle entend porter au sein de l'OECD.

L'éducation, la formation, la promotion de l'excellence du système de santé, l'autonomie énergétique, la valorisation raisonnée de notre riche patrimoine naturel et de la biodiversité, le renforcement des capacités de nos territoires à répondre aux défis environnementaux, l'expérience des services publics et la résilience des populations face aux risques naturels majeurs ...

La mise en œuvre effective de ces projets structurants doit s'appuyer sur une coopération décentralisée, agile et pragmatique.

La coopération régionale n'est pas un accessoire; nous la pensons indissociable de l'action politique.

Et c'est d'autant plus naturel que nous partageons bien plus qu'une proximité géographique !

Je rejoins Patrick Chamoiseau lorsqu'il dit très justement que « Malgré le multilinguisme il y a une unité culturelle de toute la Caraïbe qui est patente!

Entre Derek Walcott et Edouard Glissant, l'un en langue anglaise et l'autre en langue française, il y a une unité de vision, une unité de perception, une connivence au niveau de la vision du monde et de l'examen de la condition humaine aujourd'hui ».

### **Là est l'essentiel!**

Nous retrouvons, dans cette assertion, l'essence primale de ce que nous sommes!

Nos auteurs nous démontrent que nous nous retrouvons, une fois grattée la couche superficielle de vernis qui donne l'illusion à l'observateur peu attentif que l'on pourrait nous distinguer, nous diviser ...

La culture, Notre culture, n'est pas un auxiliaire ornemental.

C'est notre point de convergence, reliant le génie propre à chacun de nos territoires et sans lequel nous ne serions que poussières de mondes ballottées par les vents.

Nos populations sont solidaires par nature; l'entraide a d'ailleurs toujours été au cœur de nos sociétés et c'est en ce sens que nous devons penser et agir.

La Guadeloupe partage une forte communauté d'intérêt avec les États membres de l'OECO.

Cette ambition a été juridiquement confortée par le droit interne français à travers le Code Général des Collectivités Territoriales.

Celui-ci stipule en effet que « les régions françaises de la Caraïbe qui le souhaitent ont la possibilité d'adhérer aux organisations régionales de leur zone géographique après avoir sollicité les autorités de la République à ce sujet ».

Je remercie les membres du conseil régional de la Guadeloupe qui, en assemblée plénière le 7 septembre 2018, ont voté unanimement, la délibération me donnant mandat, pour saisir les autorités de la République française dans le cadre des négociations pour l'adhésion de la Guadeloupe à l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO) en qualité de membre associé.

Je remercie aussi, Monsieur l'ambassadeur Philippe Ardanaz, ambassadeur de France pour les pays de l'OECS et Monsieur Jean-Bernard Nilam, ambassadeur, délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane, pour leur action déterminée et décisive dans l'aboutissement de ce processus d'adhésion.

En effet, en date du 20 novembre 2018, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) a donné son consentement au projet d'accord final, autorisant l'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO.

Notre adhésion à l'OECO vise avant tout à consolider notre lien déjà très fort avec les états membres de cette organisation.

Par exemple, dès la 1<sup>re</sup> période de programmation d'INTERREG nous avons pu faire émerger de nombreux projets structurants.

Les pays de l'OECO constituent nos principaux partenaires en matière de coopération régionale ; 65% des crédits du programme INTERREG sont consacrés à la coopération avec ses pays membres.

Vingt ans après, nous pouvons convenir que le bilan est convenable ; pour la période 2000/2006, le programme était doté d'un budget de 24M € et a permis le financement de 89 projets ;

Pour la période 2007/2013, le programme était doté d'un budget de 63 M € et a permis le financement de 60 projets ;

Pour la programmation actuelle 2014/2020, le fonds est doté de 85 M€. A ce jour 22 projets ont été financés pour un niveau de programmation de 67%.

Cette adhésion visera donc à donner un cadre politique et stratégique à une coopération qui, à bien des égards existe déjà et ce, de manière opérationnelle sur le terrain.

Mais avant tout, notre adhésion témoigne de l'attachement indéfectible des Guadeloupéens à notre Caraïbe.

**Divided we crumble, United we stand!**

Thank for your consideration,

Thank you for having us with you